

Image not found or type unknown



résiliation mutuelle/Radiation anticipée.

Par **ferreira**, le **11/03/2009** à **21:21**

Bonsoir,

Je fais suite à mes précédents messages pour la résiliation mutuelle.

J'ai contacté le siège de la mutuelle et le directeur général est d'accord pour arrêter l'adhésion mais fin mars 2009, c'est-à-dire 3 mois après l'adhésion (sinon c'est fin décembre comme prévu dans le contrat).

Pouvez-vous me dire si la mutuelle doit rembourser les frais de santé de ma mère si celle-ci a des frais au cours de ces 3 mois d'adhésion (de janvier à mars 2009)? Sachant qu'il y a radiation anticipée mais ma mère doit tout de même régler les 3 mois d'adhésion.

Merci beaucoup.